

CONSEIL MUNICIPAL.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et, Catherine AMBAYE.

Était absente excusée : Mme Katia GAUDIN.

Pouvoirs : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2016.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES.
4. TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE.
5. TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE.
6. OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2017.
7. CONVENTION RELATIVE À L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES ESPACES LOISIRS ET SPORTIFS PAR SORÉGIES – SPORT.
8. CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE.
9. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRÉSENTÉE PAR LA SNC FERME ÉOLIENNE DE GENUILLÉ, POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN COMPOSÉ DE 5 ÉOLIENNES ET 1 POSTE DE LIVRAISON SUR LA COMMUNE DE GENUILLÉ.
10. MOTION TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ.
11. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2016 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↔ Section H 339 – 340 – 342 – 343 « Montazais »
- ↔ Section G 1397 « Route de Loing » - G 1399 – 1401 «Loing »
- ↔ Section D 1298 – 1300 – 1302 «Épinoux »
- ↔ Section D 850 – 863 – 864 « Épinoux » - D 1046 « Le courciou »

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} mars 2017.

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} mars 2017.

TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs en vigueur des caves urnes et de la taxe de dispersion des cendres, à compter du 1^{er} mars 2017.

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2017 :

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant budgété en dépenses d'investissement en 2016 (budget + décisions modificatives) était de 421 282.64 €. Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de faire application de cet article dans la limite de 105 320.66 € (<25% x 421 282.64 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPÉRATION	DÉSIGNATION	MONTANT
0102	AMNGT GROUPE SCOLAIRE	98 000 €
0103	MATÉRIEL DIVERS	3 000 €

CONVENTION RELATIVE À L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES ESPACES LOISIRS ET SPORTIFS PAR SORÉGIES – SPORT :

Par délibération du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE en date du 30 juin 2015, le Syndicat et SOREGIES ont fait évoluer l'Offre Globale Eclairage Public. L'offre proposée aux communes jusqu'à présent incluait l'option « Sport 1 », consistant à opérer une maintenance préventive des stades autorisés et homologués ainsi que la gestion des dépannages, et l'option « Sport 2 », proposant uniquement la gestion des dépannages. Ces options ne font plus partie de la nouvelle Offre Globale Eclairage Public et sont donc mises en extinction dans leurs conditions actuelles. Les technologies et les exigences réglementaires, liées aux stades, ayant considérablement évolué, les options Sport 1 et 2, telles que définies dans l'Offre Globale antérieurement en vigueur, ne reflètent plus la réalité du terrain ni les coûts réellement supportés par SOREGIES, très supérieurs aux coûts facturés. Dans le but d'assurer une continuité de service aux communes, SOREGIES a toutefois décidé, à titre transitoire, de continuer à réaliser ces prestations d'entretien et/ou dépannage des éclairages de stade aux conditions actuelles jusqu'au 31 décembre 2016. A compter du 1er janvier 2017, ces prestations réalisées à titre transitoire cesseront de s'appliquer. La commune avait choisi l'option « Sport 2 ». Afin de poursuivre son accompagnement, SOREGIES a créé une nouvelle convention « Sport » avec des prestations à périmètre variable. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'option de base (intervention de dépannage), et autorise M. le Maire à signer la convention.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE :

La commune propose de confier au Syndicat Eaux de Vienne- Siveer, l'entretien et le contrôle des équipements incendie. Il est proposé de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans, à partir du 01/01/2017 avec l'option, concernant le test d'aspiration sur réserve incendie tous les 6 ans ainsi que le contrôle de son état, du niveau de la réserve incendie et la manœuvre des vannes. Le coût de la prestation unitaire est de 29 € HT par prise d'incendie et de 35 € HT par réserve d'incendie. Le nombre de prises incendie s'élève à 51 (1 479 € HT) et 1 réserve (35 € HT). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Eaux de Vienne – Siveer.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRÉSENTÉE PAR LA SNC FERME ÉOLIENNE DE GENOUILLE, POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN COMPOSÉ DE 5 ÉOLIENNES ET 1 POSTE DE LIVRAISON SUR LA COMMUNE DE GENOUILLE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, semble divisé pour émettre un avis, (5 pour, 3 contre et 7 abstentions), sur la demande d'autorisation unique présentée par la SNC Ferme Éolienne, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 éoliennes et 1 poste de livraison sur la Commune de Genouillé. En effet, les réflexions évoluent, et plusieurs membres du Conseil préfèrent s'abstenir alors que le Conseil précédent avait donné son accord de principe pour un projet à Savigné. Certains expriment leur accord, prétextant la modernité et la solidarité entre les communes voisines, alors que d'autres manifestent leur opposition devant la multitude des demandes et la prolifération des projets.

MOTION TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ :

À l'unanimité des membres présents ou représentés, les élus de SAVIGNÉ s'opposent fermement au transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité aux communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques et autorise Monsieur le Maire à signer la motion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Invitation réunion d'information sur le parc éolien Châtain-Surin le 20 janvier 2017 à Surin à 20h.
- Invitation AG club de l'Âge d'Or le 19 janvier 2017 à 14h salle de la mairie.
- Attente des devis pour un tracteur et les travaux d'élagage à l'entreprise.
- Invitation galette des rois FC Savigné 22 janvier à 18h30 salle polyvalente.
- Accord de subvention pour la pose d'un filet au stade.
- Invitation 1^{er} salon des Maires de la Vienne le 17 février 2017 au Futuroscope de 8h30 à 17h.
- Invitation après-midi détente de la communauté paroissiale, à Genouillé, le 21 janvier 2017 à 14h.
- Diverses formulations de Vœux.
- Refaire le soubassement du mur du cimetière.
- Projet de l'arrêt de bus à Montazais.
- Installer des porte-manteaux sur les portes des toilettes à la salle polyvalente. Mettre un nécessaire de ménage à disposition pour les locations.
- Repeindre l'extérieur de la maternelle et des logements.
- Voir pour un city stade sur un des courts de tennis et comment le financer (subventions).